

Recensement de la commune de Montiers en 2015.

<http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>

Le recensement à quoi ça sert :

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...) Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Coordonnateur communal : Madame Catherine Vincent – Tél 06 41 94 12 84

Agent recenseur : Monsieur Louis Outrequin – Tél 06 19 92 40 74

Agenda

Tournée de reconnaissance : **semaine 02 2015** et remise des lettres aux habitants.

Collecte du recensement : **du 15 janvier au 14 février 2015**

Lettres aux habitants :

Cette lettre est personnelle, et vous propose deux choix pour le recensement.

- **Déclaration en ligne**, solution la plus simple et rapide.

Allez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « recensement en ligne.

The screenshot shows the website interface for the 2015 census in Montiers. The page is titled 'www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil'. The navigation bar includes links for 'A QUOI CA SERT ?', 'COMMENT CA MARCHE ?', 'ET POUR MOI ?', 'ETUDIANTS', 'ESPACE COMMUNES', and 'ESPACE PRESSE'. The main content area is divided into three columns. The first column, 'À QUOI ÇA SERT ?', explains the benefits of the census. The second column, 'COMMENT ÇA MARCHE ?', describes the process. The third column, 'ET POUR MOI ?', features a search form for 'Suis-je recensé(e) cette année ?' with a search button. A red circle highlights a green button at the bottom of this column that says 'LE RECENSEMENT EN LIGNE, C'EST ICI'. A blue arrow points to this button. The footer contains various links and the Insee logo.

Vous utilisez **le code d'accès** et le **mot de passe**. (à gauche de la lettre remise par l'agent recenseur), puis vous saisissez les informations renseignées par l'agent recenseur concernant votre logement (à gauche de la lettre), ensuite vous vous laissez guider.

Vos données sont confidentielles

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Merci pour votre participation !

Code d'accès

Mot de passe

Valider

Si vous avez perdu la notice ou si vous n'arrivez pas à vous connecter, contactez votre agent recenseur ou votre mairie.

- **Déclaration sur document papier**

Dans ce cas, l'agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement quel que soit leur âge.

Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.

A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur vient les récupérer ou vous pouvez les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

Pour bien remplir le questionnaire :

A faire	A ne pas faire
<ul style="list-style-type: none">- J'utilise un stylo à bille noir ou bleu- J'écris très lisiblement,- Je coche la case qui convient,- Je note un chiffre par case	<ul style="list-style-type: none">- Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur,- Je ne raye pas les autres cases, même si je ne suis pas concerné(é) par la question,- Je ne plie pas mes questionnaires

Et surtout, je pense à bien les remettre à la date indiquée par mon agent recenseur.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE : www.insee.fr